

DÉPARTEMENT
LOIRE
CANTON
RIVE DE GIER
COMMUNE
RIVE DE GIER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 042-214201865-20231122-DEL_2023_084-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Présents : 26
Votants : 33

Séance du 22 novembre 2023 à 19h00

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :
N° DEL_2023_084

Date de convocation :

Étaient présents

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Joséphine CALTAGIRONE, Mme Pascale FOURNIER, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Leila MECHTAR, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Nasira DEBBAH, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE, Mme Nadia MEBARKI

OBJET :
PORTANT MISE A JOUR DE LA LISTE
DES EMPLOIS BUDGETAIRES
PERMANENTS ET NON PERMANENTS
DU CCAS ET DE LA COMMUNE DE RIVE
DE GIER

Ont donné pouvoir

Céline CLAUDE (pouvoir à Leila MECHTAR)
Isabelle CHAUVE (pouvoir à Caroline BENOUMELAZ)
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)
Laurent GONZALES (pouvoir à Vincent BONY)
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)
Cendrine BARLET (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)

Secrétaire de séance : M. Julien CHANELIERE

Rappel et référence(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales,
 Vu le code général de la fonction publique,
 Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,
 Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,
 Vu la délibération 2023-016 du 30 mars 2023 portant mise à jour du tableau des effectifs de la commune et du CCAS (emplois permanents et non permanents) pour 2023
 Vu la délibération 2023-057 du 6 septembre 2023 portant modification de la délibération du 30 mars précitée
 Vu l'avis du comité social territorial du 13 novembre 2023

Contenu :

La liste des emplois budgétaires de la commune et du CCAS évolue au gré des besoins des services, de leur organisation et des évolutions de carrière des agents qui occupent ces emplois.

En mars 2023, la liste des emplois budgétaires permanents et non permanents de la commune et du CCAS a été remise à jour, modifiée en septembre 2023 afin de tenir compte des avancements de grade et promotion interne à prononcer.

il convient à nouveau de faire évoluer cette liste à compter du 1er décembre 2023 dans les conditions suivantes:

CCAS

catégorie	Service	Emploi budgétaire supprimé		Emploi budgétaire créé		
		Grade	Taux	Grade	taux	observations
A	CCAS travailleur social	- Assistant de service social de classe exceptionnelle	1 poste 100% 35h			Admission à la retraite d'un agent placée en congé de longue maladie et déjà remplacée sur ses fonctions
B	CCAS travailleur social	- moniteur éducateur intervenant familial principal	1 poste 100% 35h	assistant social catégorie A	1 poste 100% 35h	suite obtention de la VAE du diplôme de conseiller en économie sociale et familiale

Ville

Au regard des mouvements de personnel, le tableau des effectif doit être adapté:

Emploi budgétaire supprimé				Emploi budgétaire créé				Observations
cat	Service	Grade	Taux	cat	service	Grade	taux	
B	espaces publics	technicien	1 poste 100% 35h	B	espaces publics	technicien principal de 2ème classe	1 poste 100% 35h	agent promu technicien lauréat du concours de technicien principal de 2ème classe
				B	informatique	technicien	1 poste 100% 35h	évolution de poste d'un agent, recrutement d'un autre agent sur le poste budgétaire vacant
C	restauration scolaire	agent de maîtrise principal	1 poste 100% 35h					admission à la retraite suite retraite pour invalidité - poste déjà remplacé
A	DGA	DGA	1 poste 100% 35h					départ de la DGA et suppression du poste fonctionnel et de carrière au profit d'un poste de directeur des services techniques
A	Directeur aménagement durable	Attaché	1 poste 100% 35h	A	Directeur aménagement durable	ingénieur	1 poste 100% 35h	
C	DAC / cinéma	adjoint administratif principal de 1ère classe	1 poste 100% 35h					départ à la retraite de l'agent et fermeture du cinéma pour travaux - réflexion à mener sur le "nouveau" cinéma. - suppression différée au 01/01/2024
C	relations citoyenne	adjoint administratif principal de 2ème classe	1 poste 100% 35h					agent admis à la retraite (absent de longue date et déjà remplacé).
C	entretien ménager	adjoint technique principal de 1ère classe	1 poste 100% 35h	C	entretien ménager	adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste 100% 35h	Avancement de grade non possible suite à retour du CDG42 (agent n'a pas suffisamment d'ancienneté: postes recréés sur grade inférieure).
C	maintenance	adjoint technique principal de 2ème classe	1 poste 100% 35h	C	maintenance	adjoint technique	1 poste 100% 35h	
B	finances et achats	rédacteur principal de 1ère classe	1 poste 100% 35h					départ de l'agent et reconfiguration de la direction en cours
B	DGAD	rédacteur principal de 1ère classe	1 poste 100% 35h					réussite concours et nomination agent sur poste vacant catégorie A
B	coordination DGS	rédacteur principal de 2ème classe	1 poste 100% 35h	A	coordination DGS	attaché	1 poste 100% 35h	suite départ agent et arrivée nouvel agent - évolution du poste (intégration du juridique)
C	entretien	adjoint technique	1 poste 79,78%	C	entretien	adjoint technique	1 poste 80%	adaptation au besoin du service
C	entretien	adjoint technique	1 poste 60% 21h	C	entretien	adjoint technique	1 poste 80% 28h	adaptation au besoin du service
C	entretien	adjoint technique	1 poste 82,86% 21h	C	entretien	adjoint technique	1 poste 86% 30h	adaptation au besoin du service
				C	police municipale	adjoint technique	2 postes 100% 35h	création de 2 postes ASVP

Les emplois non permanents doivent également être modifiés du fait des évènements de l'été 2023, la commune devant achever le travail engagé de nettoyage et tri des archives municipales

Emplois non permanents			
cat	Service	Grade	Taux
C	archives	adjoint du	1 poste dans la limite d'un temps

Emplois non permanents			
cat	Service	Grade	Taux
		patrimoine	complet
C	archives	adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	1 poste dans la limite d'un temps complet

Proposition :

Il est proposé de mettre à jour le tableau des emplois budgétaires de la Ville et du CCAS, en cohérence avec les éléments ci-dessus exposés.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération

S'abstenant : 9

Nasira DEBBAH, Séverine REYNAUD, Jean-Pierre GRANATA, Jean-Louis FONTBONNE, Anne-Marie GAUDENCIO, Frédéric MARINELLI, Fanny LASSABLIERE, Nadia MEBARKI, Cendrine BARLET

**Le Maire,
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,
Julien CHANELIERE**